



ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOFONIE

DOSSIER DE PRESSE

XXXV^e Session

Paris
3 au 6 juillet 2009

Contact : Secrétariat de la section française de l'APF
Didier Le BOT – Assemblée nationale - 01 40 63 43 76
Philippe BOURASSÉ – Sénat - 01 42 34 27 93

Mot de M. Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée Nationale



Je me réjouis avec tous les membres de la section française de l'APF d'accueillir les parlementaires de langue française qui viennent participer, du 2 au 6 juillet, à la XXXV^{ème} session annuelle de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, organisée conjointement par l'Assemblée nationale et le Sénat.

Cela faisait quinze ans que Paris n'avait pas accueilli de session plénière de l'APF ; il faut remonter à 1994, et plus avant à 1989, pour retrouver les précédents d'un tel évènement. C'est pourquoi j'ai estimé qu'il était temps, après Québec, Libreville, Rabat et tant d'autres villes avant elle, que la plus grande ville de langue française

dans le monde accueille à nouveau cette manifestation de la francophonie parlementaire.

Les 300 délégués attendus à cette manifestation - dont plus d'une dizaine de présidents d'assemblée - se réuniront d'abord au sein des quatre commissions, le 4 juillet, puis en Assemblée plénière, les 5 et 6 juillet. Se seront auparavant déroulées, la réunion du Bureau, le 2 juillet, et celle du Réseau des femmes parlementaires, le 3 juillet. En parallèle, la Vème session du Parlement francophone des jeunes (PFJ), qui se réunit tous les deux ans, accueillera près d'une centaine de jeunes, du 4 au 6 juillet.

J'aurai personnellement des entretiens bilatéraux avec un certain nombre de mes homologues présents à cette réunion.

La section française - dont comme président de droit j'ai confié la présidence déléguée à Mme Henriette Martinez, députée des Hautes-Alpes - met tout en œuvre pour offrir à nos amis francophones un accueil dont la chaleur et la qualité devront être dignes de l'évènement.

Les représentants des médias, francophones ou non, sont invités à suivre cet évènement avec attention et à lui accorder toute l'importance qu'il mérite.

Bernard ACCOYER

Communiqué de presse



Questions à Abdou Diouf, crise financière et situation de la langue française à l'ordre du jour de la XXXV^e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

La XXXV^e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie se déroulera les 5 et 6 juillet 2009 dans l'Hémicycle de l'Assemblée nationale à Paris (France), sous la Présidence de M. Guy Nzouba-Ndama, Président de l'Assemblée nationale du Gabon et Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, à l'invitation de M. Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale française et Président de la section française de l'APF.

Plus de 250 parlementaires, dont une dizaine de Présidents d'Assemblées, représentant plus de 50 pays, seront présents pour l'occasion.

L'Assemblée consultative de la Francophonie, débutera ses travaux par l'audition de M. Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, qui répondra ensuite aux questions des parlementaires.

Un débat général portera sur la « crise financière, lutte contre la pauvreté et développement », thème fondamental sur lequel l'Assemblée a beaucoup travaillé, ayant notamment débattu lors de sa dernière Session sur la crise alimentaire et la cherté de la vie. Elle avait alors demandé que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour du Sommet de la Francophonie, ce qui a été le cas. Dans ce domaine l'APF constitue un lieu privilégié et original de débats en permettant entre autres l'expression de pays non représentés au G 20.

Les parlementaires débattront aussi de plusieurs thèmes d'actualité, dont les situations politiques dans l'espace francophone, ainsi que la situation de la langue française, sur laquelle M. Claude Hagège, linguiste, professeur au Collège de France fera une intervention.

C'est aussi à la fin de cette Session que seront renouvelées les instances dirigeantes de l'Assemblée, et en particulier la Présidence.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie réunira, préalablement à sa XXXV^e Session, son Bureau (2 juillet), son Réseau des femmes parlementaires (3 juillet), ainsi que ses commissions (4 juillet).

Enfin, le Parlement francophone des jeunes (PFJ) se réunira en marge de la Session officielle, dans les locaux du Sénat français, du 4 au 6 juillet. Cet exercice de simulation parlementaire qui en est à sa cinquième édition, rassemblera une centaine de jeunes de 18 à 23 ans, chacune des sections de l'APF étant appelée à désigner une jeune fille et un jeune garçon. Son objectif sera l'adoption de quatre textes (un par commission) qui seront ensuite présentés aux parlementaires,

Sommaire

I - PRESENTATION DE :	
A. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie	5
B. La section française de l'APF	15
II - LA XXXV^e SESSION	17
A. Déroulement des travaux.....	17
B. Programme des commissions et réseaux – principaux thèmes	18
C. Programme du Parlement francophone des jeunes.....	22
D. Programme de l'Assemblée plénière	24
E. Activités de l'APF ouvertes aux médias	29
ANNEXES	
1. Renseignements pratiques	31
2. Composition de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie	32
3. Principales dates de l'APF	35
4. Biographie des intervenants	36

I – Présentation

A. Assemblée parlementaire de la Francophonie



Histoire

➤ 1967 à 1989 : l'Association internationale des parlementaires de langue française

C'est à Luxembourg, en mai 1967, suite à une proposition de Léopold Sédar Senghor et avec le soutien actif de Charles Helou, Habib Bourguiba, Norodom Sihanouk, et Hamani Diori, qu'un certain nombre de parlementaires francophones se sont réunis afin de constituer une association se proposant de défendre la langue française et d'en assurer le rayonnement. L'Association internationale des parlementaires de langue française était née. Elle comptait alors 23 sections issues de Parlements d'Afrique, d'Amérique, d'Asie, d'Europe et d'Océanie.

Dès sa création, l'AIPLF préconisera la mise en place d'une institution intergouvernementale de la Francophonie. Elle jouera un rôle important dans la naissance, en 1970, de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), devenue depuis l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Tout en œuvrant pour le rayonnement de la langue française, son premier objectif, l'AIPLF se voudra le reflet et le témoin du pluralisme culturel des peuples de la Francophonie.

➤ 1989 à 1998 : l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française

Lors de la XVII^e Assemblée générale de Paris, en juillet 1989, l'AIPLF deviendra l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, affirmant ainsi sa vocation à devenir l'organisation interparlementaire des pays de la Francophonie, telle que l'avait reconnu le Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, à Dakar en mai 1989.

Cette évolution fera de l'AIFLF une véritable instance politique de la Francophonie, ce qui la distingue des opérateurs directs. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie constitue bien aujourd'hui le « Parlement des Parlements francophones ».

Lors du Sommet de Maurice d'octobre 1993, les chefs d'État et de gouvernement, après avoir réaffirmé la place éminente de l'institution parlementaire au cœur de la démocratie représentative et de l'État de droit, considéreront que l'AIFLF, seule organisation interparlementaire de la Francophonie, constitue le lien démocratique entre les gouvernements et les peuples de la Francophonie.

En conséquence, l'AIFLF sera reconnue comme l'Assemblée consultative de la Francophonie. La Charte de la Francophonie, adoptée à Hanoi en novembre 1997, qui modifiera les institutions de la Francophonie en créant notamment le poste de Secrétaire général de la Francophonie, reconnaîtra le nouveau statut de l'AIFLF.

➤ **1998 à aujourd'hui : l'Assemblée parlementaire de la Francophonie**

Afin de se mettre en conformité avec la Charte adoptée à Hanoi, l'Assemblée décidera, lors de sa Session d'Abidjan en juillet 1998, d'adopter le nom d'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).

Chacune des 77 sections qui composent l'APF représente son parlement, de manière distincte et autonome vis-à-vis des États et des gouvernements : cela confère à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie une liberté de ton et une latitude d'action souvent remarquées.

Membres

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est composée de Parlements et de groupes de parlementaires partageant les valeurs de la Charte de la Francophonie. Ils se constituent en sections. Actuellement, 77 sections réparties sur les cinq continents composent l'APF. Ces dernières se divisent en trois types :

- **Les sections membres** sont formées par des Parlements ou représentant des États ou communautés où la langue française est langue officielle, langue d'administration ou langue d'usage courant. (48 sections membres)
- **Les sections associées** sont formées par les Parlements représentant d'autres États ou communautés qui font usage de la langue française, notamment dans les réunions internationales, et qui encouragent l'usage, l'enseignement et la diffusion de la langue française. (16 sections associées)
- **Les observateurs** (13 observateurs)

Les sections sont réparties en quatre régions : Afrique, Amérique, Asie-Pacifique et Europe.

Voir en annexe la liste des sections de l'APF

Missions

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie adopte des résolutions sur des sujets intéressant la communauté francophone dans les domaines politique, économique, social et culturel. Elle adopte également des avis et des recommandations destinées à la Conférence ministérielle de la Francophonie et au Conseil permanent de la

Francophonie ainsi qu'aux Chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant le français en partage. A ce titre, elle collabore activement avec l'Organisation mondiale du commerce, le Programme des Nations Unies pour le développement ou encore l'Onusida.

Assemblée consultative de la Francophonie

Par ses avis et recommandations à la Conférence ministérielle de la Francophonie et au Conseil permanent de la Francophonie, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie participe à la vie institutionnelle de la Francophonie.

Une convention entre l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a été signée en juin 2000 afin d'organiser la collaboration entre les deux institutions.

Les relations avec la Francophonie institutionnelle s'expriment au moment de chaque Session, l'ordre du jour de l'Assemblée plénière tenant compte des priorités décidées par les Sommets des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie et des activités des autres instances francophones. Le Secrétaire général de l'OIF y fait rapport devant l'Assemblée consultative de la Francophonie de ses activités et se soumet à une séance de questions réponses.

De son côté, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est invitée à participer aux travaux des Sommets des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie. Elle transmet à cette occasion un avis et des recommandations qui font l'objet d'une présentation par son Président. Elle représente ainsi les intérêts et les aspirations des peuples de la Francophonie et participe à la vie institutionnelle de la Francophonie en apportant une perspective politique.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie entretient des relations étroites avec les institutions exécutives de la Francophonie, ce qui lui permet d'effectuer un meilleur suivi des décisions prises lors des Sommets des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie et lors des Conférences ministérielles thématiques.

Coopération interparlementaire

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, en étroite collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie, engage et met en œuvre des actions dans les domaines de la coopération interparlementaire et du développement de la démocratie. Ses actions visent à renforcer la solidarité entre institutions parlementaires et à promouvoir la démocratie et l'État de droit, plus particulièrement au sein de la communauté francophone. Elles sont concentrées sur les Parlements de pays en sortie de crise.

Programme Noria

Le Programme Noria, est mis en œuvre depuis 2002 par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie pour moderniser le systèmes d'information des parlements du Sud. Financé par l'Organisation internationale de la Francophonie, il a pour principal objectif de renforcer les capacités humaines et structurelles des Parlements au moyen des technologies de l'information et de la communication.

Ce projet propose trois types d'appuis :

- L'**appui « généralisé »** favorise la production, la diffusion et la conservation de l'information législative francophone (réseaux informatiques, Intranet et Internet) ;
- L'**appui « spécial »** vise à renforcer la présence de l'information francophone dans les Parlements où elle est absente ou sous représentée (traduction en français des sites Internet des Parlements, cours de langue, achats de livres et de documents, voyages d'études) ;
- L'appui « réseau » encourage la constitution et l'animation de réseaux autour du travail d'information parlementaire. Il est destiné aux différentes compétences spécifiques des assemblées ; notamment documentalistes, informaticiens, webmestres, ect. Il est mis en œuvre au moyen de formations et de séminaires.

Les actions au bénéfice des parlementaires

➤ Séminaires d'information et d'échanges

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie organise des séminaires d'information et d'échanges destinés à des parlementaires d'un parlement national ou d'une région particulière. Les thèmes à l'étude sont choisis par les Parlements hôtes, selon les besoins exprimés par les parlementaires. Ces séminaires sont animés par des parlementaires conférenciers. Plus d'une vingtaine de séminaires ont ainsi été organisés depuis une dizaine d'années, sur des sujets variés comme la bonne gouvernance, le processus législatif, le contrôle parlementaire, le contrôle budgétaire, la représentation ou encore le rôle des partis politiques.

➤ Séminaires spécifiquement destinés aux femmes

Des séminaires spécifiquement destinés aux femmes sont organisés par le Réseau des femmes parlementaires de l'APF depuis 2004. L'objectif de ces séminaires animés tant par des experts que par des parlementaires est principalement d'informer et de sensibiliser les femmes parlementaires sur le contenu de la *Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDEF) et sur les moyens de la mettre réellement en application dans leurs pays respectifs.

Parlement francophone des jeunes

La décision de créer le **Parlement francophone des jeunes** a été prise lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie à Moncton, en septembre 1999 dont le thème était justement la jeunesse. Sa mise en œuvre en a été confiée à l'APF.

Le Parlement francophone des jeunes vise à développer la formation civique et à renforcer la solidarité entre jeunes venant de tous les horizons de la Francophonie en les initiant à l'activité parlementaire.

Les trois premiers Parlements francophones des jeunes se sont tenus à Québec en juillet 2001, au Niger en juillet 2003 et en Belgique en juillet 2005. Ils ont donné lieu à l'adoption de la « Charte du jeune citoyen francophone pour le XXI^e siècle » qui a été présenté aux chefs d'État et de gouvernements de la Francophonie lors du Sommet de Beyrouth en 2002, à une « Déclaration sur le développement » inspirée des huit objectifs du millénaire pour le développement fixés par les Nations Unies présenté aux chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de Ouagadougou en novembre 2004 et à un « Livre blanc » remis à Bucarest lors du Sommet de septembre 2006. La quatrième édition s'est déroulée en juillet 2007 à Libreville (Gabon). Elle a donné lieu à plusieurs résolutions qui ont été présentées au Sommet de la Francophonie qui s'est déroulé à Québec en octobre 2008.

L'APF a également décidé d'étendre le champ de ses interventions en direction des jeunes en instituant, en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie, un soutien aux **Parlements nationaux de jeunes**. Ce nouveau projet poursuit un double objectif : renforcer les Parlements de jeunes au sein des sections membres et susciter la création de telles structures dans les sections qui en sont dépourvues. Dans ce cadre, l'APF apporte auprès de ces Parlements son expertise acquise dans l'organisation de ce genre de manifestation ainsi qu'un appui matériel.

Les actions au bénéfice des fonctionnaires des Parlements

➤ Stages de formation pour les fonctionnaires parlementaires

Des stages de formation pour les fonctionnaires parlementaires se déroulent parfois de manière parallèle aux séminaires parlementaires. De plus, chaque année, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie finance cinq places au sein du stage organisé conjointement par l'Assemblée nationale et le Sénat français, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères français et l'École nationale d'Administration (ENA). Ce stage d'une durée de quatre semaines porte sur l'organisation du travail parlementaire.

Lieu de débats, de propositions et d'échanges d'informations

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie mène un important travail de réflexion sur des sujets tels que les libertés et droits politiques, les Parlements et la communication, l'espace économique francophone et la coopération décentralisée ou encore l'éducation, les obstacles à la diffusion des connaissances dans les pays francophones ou la place du français dans les organisations internationales. L'Assemblée se prononce sur la base de rapports établis par ses commissions.

Promotion de la démocratie et des droits de l'Homme

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Outre les missions d'information et de bons offices et sa participation à des missions d'observation des élections, elle a développé une série d'outils qui favorisent le dialogue et lui permettent de jouer son rôle de vigie et d'accompagnement de la démocratie parlementaire.

Missions préparatoires et d'observation des élections

Depuis 1992, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a participé dans 27 pays à 94 missions préparatoires et d'observation des élections organisées par l'Organisation internationale de la Francophonie. Cent quarante et un parlementaires différents provenant de 31 Parlements ont pris part à ces missions d'observation d'élections présidentielles et législatives, ainsi que celles concernant les référendums constitutionnels. Ces missions ont conduit à l'adoption de recommandations qui préconisent la nécessité d'un appui en amont et en aval des élections. C'est ce que l'Assemblée parlementaire de la Francophonie s'efforce de faire par le biais de ses autres programmes de coopération interparlementaire.

Veille démocratique dans l'espace francophone

Au cas où l'ordre constitutionnel d'un État serait renversé et que le Parlement de cet État, membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est dissous ou privé de ses pouvoirs, la section représentant ce Parlement est systématiquement suspendue jusqu'au rétablissement d'un ordre constitutionnel conforme aux principes fondamentaux qui inspirent l'Assemblée. Actuellement, trois sections soit la **Mauritanie**, la **Guinée** et **Madagascar** sont sous le coup de cette mesure. En outre, il faut ajouter à ces sections le parlement de la **Côte d'Ivoire** qui n'est pas reconnu par la communauté internationale. Ces sections ne peuvent participer aux réunions ni bénéficier de l'ensemble des programmes de coopération. Il convient de relever que cette disposition réglementaire constitue une spécificité de l'APF dans l'univers des assemblées parlementaires internationales. Cette fermeté sur les principes s'accompagne toutefois d'un soutien accordé aux parlements des pays en sortie de crise qui sont les bénéficiaires privilégiés de actions de coopération de l'APF.

En outre, une procédure de mise sous observation a été instaurée en 2003. Cette mesure, qui n'enlève aucune prérogative à la section concernée, s'applique automatiquement pour deux ans suite à la levée de la mesure de suspension d'une section. La mise sous observation d'une section signifie que la situation dans le pays concerné est étudiée lors de chacune des réunions de la commission politique qui peut saisir le Bureau et l'Assemblée plénière lorsque des problèmes sont constatés. À ce jour, deux sections soit **Haïti** et la **République démocratique du Congo** sont sous observation.

En plus d'aborder systématiquement à chacune de ses réunions les enjeux politiques dans les pays dont les sections sont suspendues ou sous observation, la commission politique peut se saisir de toute autre situation de crise à la demande de ses membres. Cette étude donne lieu à des projets de résolutions ou de recommandations qui, une fois adoptées par le Bureau ou l'Assemblée plénière, sont transmises aux chefs d'État et de gouvernement ainsi qu'aux instances de la Francophonie.

A l'occasion de cette Session, l'APF se penchera notamment sur la situation dans les pays suivants : Côte d'Ivoire, Guinée, Madagascar, Mauritanie, Haïti, République démocratique du Congo, Burundi, Cambodge, Cameroun, Comores, Géorgie, Guinée-Bissau, Liban, Darfour (République centrafricaine et Tchad), Moldavie et Niger.

Structures

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est composée d'un certain nombre de structures délibérantes : Assemblée plénière, Bureau, Secrétariat général, quatre commissions (politique, éducation, affaires parlementaires, coopération) et un Réseau des femmes parlementaires, ainsi que d'Assemblées régionales.

Placée sous l'autorité de ses instances politiques, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est dirigée par un Président dont le mandat est renouvelé tous les deux ans.

Les structures de l'APF sont :

L'Assemblée plénière

Composée de l'ensemble des sections de l'APF, l'Assemblée plénière se réunit annuellement en Session.

Le Bureau

Composé de douze à dix-huit membres élus, il compte également des membres de droit (Présidents de commission, chargés de mission régionaux et Présidente du Réseau des femmes parlementaires).

Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie se réunit au moins deux fois par an. Sa réunion d'été précède de quelques jours l'Assemblée plénière. Les décisions du Bureau sont, pour la plupart d'entre elles, soumises à cette Assemblée. La réunion d'hiver se tient, le plus souvent, entre les mois de décembre et février. Elle conduit, en général, à l'adoption de déclarations ou de résolutions.

Les quatre commissions permanentes

Ces commissions se réunissent deux fois par an : une fois au printemps et une fois en été, à l'occasion de la Session annuelle de l'APF.

Commission politique

La commission politique examine les questions politiques, l'État de droit dans le monde francophone, les rapports avec les institutions francophones, les orientations générales de l'Assemblée ainsi que les questions juridiques relatives au règlement et à ses dispositions d'application.

Elle consacre une partie importante de ses travaux aux situations de crise politique dans l'espace francophone. Les enjeux politiques au sein des sections suspendues ou mises sous observation par l'APF font l'objet d'un rapport qui aborde aussi toute autre situation politique à la demande de ses membres. Ce rapport donne lieu à des résolutions ou des recommandations qui, une fois adoptées par le Bureau ou l'Assemblée plénière de l'APF, sont transmises aux chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie et aux instances de la Francophonie.

Un suivi des décisions des Sommets de la Francophonie est également effectué au sein de la commission politique, en particulier celui de l'application de la Déclaration de Bamako - texte important sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone adopté le 3 novembre 2000. L'objectif est de faire le point

sur les démarches entreprises au sein de la Francophonie institutionnelle pour mettre en œuvre cette Déclaration et de faire des recommandations sur les moyens d'assurer un plus grand respect des engagements qu'elle contient. La commission politique exerce à ce titre une veille législative auprès des Etats francophones pour les inciter à ratifier les conventions internationales relatives aux Droits de l'Homme.

➤ *Président* : M. André Schneider, député (France)

Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles

La commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles examine les questions relatives à l'expression culturelle en langue française, l'éducation, la formation, la communication, les technologies de l'information et des communications et l'audiovisuel. Elle comprend une sous-commission de l'éducation

Chaque année, deux ou trois thèmes de rapports sont choisis. Ils donnent lieu à des résolutions ou des recommandations qui, une fois adoptées par l'Assemblée plénière, sont transmises aux chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie et aux instances de la Francophonie.

La commission, dont le champ de compétence est particulièrement vaste, entretient des rapports étroits avec l'Unesco, l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), et la Conférence des ministres francophones de l'éducation, la Fédération internationale des professeurs de Français (FIPF) et TV5. Avec les Groupes des Ambassadeurs francophones et les représentations permanentes de l'OIF, elle exerce sa vigilance sur la place et la situation du français dans les organisations internationales.

Particulièrement attentive à la liberté de la presse et des journalistes, elle travaille dans ce domaine en étroite collaboration avec la Fédération internationale des journalistes francophones (FIJF) et Reporters sans frontières. La commission s'intéresse également au suivi du Sommet mondial de la société de l'information (SMSI).

La diversité culturelle et le dialogue des cultures constituent des questions qui ont intéressé la commission au cours de ces dernières années. La commission a joué un rôle de premier rang dans la rédaction de l'avis de l'APF sur le dialogue des cultures qui a été présenté au Sommet de la Francophonie de Beyrouth. La protection, la réhabilitation et la revalorisation du patrimoine dans l'espace francophone, en particulier en Afrique, la situation des jeunes et des enfants alimentent fréquemment ses débats.

Le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA dépend de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles. Il a été créé en 2000 dans le cadre d'un partenariat international avec l'Onusida et vise à faciliter des réalisations concrètes au niveau national (initiatives législatives en vue d'augmenter les crédits alloués à la lutte contre la pandémie, de réduire les coûts des traitements, d'améliorer la situation des malades et des orphelins du SIDA, etc.). Ce réseau se réunit une fois par an. La dernière réunion a eu lieu à Bamako (Mali) les 23 et 24 février 2009.

➤ *Président* : M. Didier Berberat, conseiller national (Suisse)

Commission des affaires parlementaires

La commission des affaires parlementaires examine les questions parlementaires d'intérêt commun, les orientations générales de la coopération interparlementaire, les questions juridiques dans l'espace francophone, les droits et libertés et le développement de la démocratie. Cette commission est également chargée de fédérer la collecte de données et de mettre en forme le Recueil des procédures et des pratiques parlementaires qui a vocation à rassembler l'ensemble des règles applicables dans les Parlements membres de l'APF et qui peut être consulté sur le site internet de l'APF.

Chaque année, deux ou trois thèmes de rapports sont choisis. Ils donnent lieu à des résolutions ou des recommandations qui, une fois adoptées par l'Assemblée plénière, sont transmises aux chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie et aux instances de la Francophonie.

La commission examine par ailleurs les rapports de suivi des programmes de coopération interparlementaire menés en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie. Ces programmes, qui visent à aider à la mise en place et au renforcement des institutions démocratiques, sont au nombre de quatre : le Programme Noria, les séminaires parlementaires, les stages de formation des fonctionnaires des Parlements, le Parlement francophone des jeunes. La commission suit également les missions d'observation électorales de la Francophonie auxquelles participent des parlementaires de l'APF.

➤ *Président* : M. Pierre De Bané, sénateur (Canada)

Commission de la coopération et du développement

La commission de la coopération et du développement examine les questions relatives au développement humain (santé, population et pauvreté), au développement durable (environnement, énergie et agriculture) et au développement économique, sous l'angle de la coopération, de la démocratie et de la solidarité.

La commission s'intéresse de près à la question du développement durable, thème du Sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Ouagadougou en novembre 2004 : elle a joué un rôle central dans la rédaction de l'Avis de l'APF qui a été soumis aux chefs d'États qui participaient au Sommet. Elle a fait de ce sujet un thème récurrent, objet d'un rapport de suivi lors de chaque réunion touchant aux actions engagées par l'OIF et l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) en matière de développement durable depuis 2005.

Autre thème récurrent : le suivi des négociations commerciales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Des partenariats ont été engagés avec l'OMC au bénéfice des parlementaires francophones. La dette des pays pauvres, la valeur relative de la monnaie, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, le tourisme, les impacts socio-économiques de la mondialisation dans les pays de la Francophonie, les privatisations, l'aide publique au développement, les forces novatrices de financement du développement, la déforestation, la gestion des déchets et les énergies renouvelables sont quelques-uns des sujets qui ont retenu l'attention de la commission au cours des dernières

années et qui ont donné lieu à des résolutions. La commission examine actuellement les questions des politiques migratoires dans l'espace francophone, l'agriculture dans l'espace francophone et la désertification.

Partenariat

Au cours des dernières années, la commission a noué des relations étroites avec l'IEPF, organe dépendant de l'Organisation internationale de la Francophonie. A ce titre elle participe au réseau mondial d'information sur le développement durable MEDIATERRE.

Elle a également amorcé des mécanismes de consultation et de concertation avec la Banque Mondiale et l'Organisation mondiale du commerce.

Des membres de la commission représentent l'APF aux Conférences parlementaires de l'OMC qui se tiennent annuellement. L'APF est désormais statutairement reconnue comme participant à ces Conférences

- *Président* : M. Mahama Sawadogo, député (Burkina Faso)

Assemblées régionales (Afrique, Amérique, Asie et Europe)

Les Assemblées régionales sont responsables de la mise en œuvre des objectifs de l'Assemblée dans le contexte particulier des régions. Elles sont également un lieu de propositions et de débats, dont les conclusions sont communiquées au Bureau et à l'Assemblée plénière par les chargés de mission régionaux et le Secrétaire général parlementaire. Actuellement il existe quatre Assemblées régionales : Afrique, Amérique, Asie et Europe.

Réseau des femmes parlementaires

Le Réseau des femmes parlementaires réunit toutes les femmes des sections de l'APF. Il a pour but de promouvoir une meilleure participation des femmes à la vie politique, économique, sociale et culturelle et ce, tant au niveau national que dans l'ensemble de l'espace francophone, renforcer la place et le rôle des femmes dans les Parlements membres et dans les organisations internationales, favoriser les échanges d'expérience et encourager la solidarité entre femmes parlementaires, enfin et surtout de contribuer à la défense des droits de la femme et de l'enfant. Outre le suivi sur la convention des Nations-Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), préoccupation récurrente du réseau, il s'est penché, depuis sa création en 2003, sur des thèmes tels que la convention des droits de l'enfant, les enfants et la guerre, la traite des personnes, les femmes réfugiées, les femmes dans la vie politique, la natalité et la santé de la procréation, le micro crédit. Le Réseau est également doté d'un programme de coopération autonome en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie.

- *Présidente* : Mme Rose-Marie Losier-Cool, sénatrice (Canada)

Secrétariat général

Sous la direction d'un Secrétaire général parlementaire, le Secrétariat général, qui est situé à Paris, assure le fonctionnement courant de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée plénière et du Bureau.

B. La section française de l'APF

La section française de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) comprend quatre-vingt dix députés et soixante sénateurs, répartis proportionnellement aux effectifs des groupes parlementaires dans chaque assemblée. Les présidents des groupes d'amitié avec les pays francophones constitués à l'Assemblée nationale et au Sénat en sont membres de droit.

Le président de droit de la section française est le **président de l'Assemblée nationale**, qui délègue traditionnellement ses fonctions à un président-délégué. Le Président **Bernard Accoyer** a désigné, le 25 juillet 2007, **Henriette Martinez**, députée des Hautes-Alpes pour assurer cette fonction, pendant la durée de la XIII^e législature.

Le Bureau de la section française

Président :	Bernard Accoyer
Présidente-déléguée :	Henriette Martinez
Vice-président délégué :	Joël Bourdin ^{S*}
Vice-présidents :	Michèle André ^{S*} , Patrick Bloche , Stéphane Demilly , Jacques Desallangre et Renaud Muselier
Secrétaire général :	Philippe Marini ^{S*} ; Secrétaire général-adjoint : Jean-Pierre Kucheida
Trésorier :	Louis Duvernois ^{S*} ; Trésorier-adjoint : Laurent Béteille ^{S*}
Secrétaires :	Jean-Pierre Dufau , Christophe Guilloteau , Pierre Lasbordes , Jean-Pierre Plancade ^{S*} , Yvan Renar ^{S*} , Anne Marie Payet ^{S*} , Yves Dauge ^{S*}
Membres :	Gérard Bapt , Danielle Bousquet , Jean-Paul Charié , Denis Detcheverry ^{S*} , Adrien Giraud ^{S*} , Adrien Gouteyron ^{S*} , Claude Greff , Claudine Lepage ^{S*} , Claude Lise ^{S*} , Simon Loueckote ^{S*} , Lionnel Luca , Gérard Miquel ^{S*} , Georges Mothron , Henri de Raincourt ^{S*} , Jacques Remiller , Chantal Robin-Rodrigo , Catherine Tasca ^{S*} , Richard Yung ^{S*} .

Plusieurs membres de la section française siègent au bureau de l'APF, comme membres élus ou membres de droit, en raison des fonctions occupées par ailleurs :

Les membres de la section française dans les instances de l'APF

Henriette Martinez : vice-présidente de l'APF
Jacques Legendre ^{S*} : secrétaire général parlementaire
André Schneider : président de la commission des Affaires politiques
Michèle André ^{S*} : vice-présidente de la commission des affaires parlementaires ;
René Dosière : vice-président de la sous-commission de l'éducation ;
Joël Bourdin ^{S*} : rapporteur de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles ;
Geneviève Colot : rapporteure du comité directeur du réseau des femmes parlementaires ;
Jean-Pierre Dufau : rapporteur de la commission de la coopération et du développement.

Activités 2008 – 2009 de la section française		
Octobre 2008	Georges Mothron et Joëlle Garriaud-Maylam ^{S*}	Séminaire parlementaire à Lomé (Togo) sur le contrôle budgétaire, la citoyenneté, l'élaboration de la loi et l'aide à l'exercice du mandat
Octobre 2008	Michèle André ^{S*} , Claude Greff, Robert Del Picchia ^{S*}	Conférence francophone à Budapest (Hongrie)
Novembre 2008	Henriette Martinez, André Schneider, Laurent Béteille ^{S*} , Simon Loueckote ^{S*} et Jacques Remiller	Assemblée régionale Europe 2008, à Sofia (Bulgarie)
Novembre 2008	Jean-Pierre Dufau	Séminaire de la <i>Commonwealth Parliamentary Association</i> sur l'efficacité de l'aide au développement
Novembre 2008	Louis Duvernois ^{S*}	Bureau de la commission de l'Education, de la communication et des affaires culturelles
Décembre 2008	Germinal Peiro	Séminaire OMC - APF à Ouagadougou (Burkina Faso)
Janvier 2009	Henriette Martinez, André Schneider, Michèle André ^{S*}	Bureau de l'APF, à New York (Etats-Unis)
Février 2009	Michèle Delaunay	Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/Sida, à Bamako (Mali)
Février 2009	Geneviève Colot	Comité directeur du Réseau des femmes parlementaires, à Phnom-Penh (Cambodge)
Février 2009	Henriette Martinez	Conférence des présidents de la région Europe à Budapest (Hongrie)
Mars 2009	Michèle André ^{S*}	Séminaire PNUD-APF sur « La réalité démocratique des parlements : quels critères d'évaluation ? » et Commission des Affaires parlementaires, à Fribourg (Suisse)
Mars 2009	Joël Bourdin ^{S*} , René Dosière, Louis Duvernois ^{S*}	Commission de l'Education, de la communication et des affaires culturelles, à Luxembourg
Avril 2009	André Schneider, Jean Faure ^{S*}	Séminaire PNUD-APF sur « La réalité démocratique des parlements : quels critères d'évaluation ? » et Commission des Affaires politiques, à Luang Prabang (Laos)
Avril 2009	Henriette Martinez, Laurent Béteille ^{S*} , Joël Bourdin ^{S*} , Georges Mothron et Jacques Remiller	Assemblée régionale Europe 2009, à Saint-Héliier (Jersey)
Mai 2009	Jean-Pierre Dufau	Commission Coopération et développement, à Cotonou (Benin)

Réunions de la section française en 2009	Activités de Coopération 2008 - 2009
<p>- 3 février 2009 : audition de M. Alain Joyandet, Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la francophonie.</p> <p>- 2 juin 2009 : constitution de la délégation française à la 35^{ème} session de l'APF : rapports d'activités</p>	<p>- Cambodge : cours de français à destination des parlementaires et des fonctionnaires parlementaires, (jusqu'à fin 2008)</p> <p>- Moldavie : aide à la constitution d'un fonds documentaire francophone (programme en cours).</p>

^{S*} : Sénateur

II – La XXXV^e Session de l'APF

A. Déroulement des travaux

Jeudi 2 juillet	Réunion de la délégation permanente du Bureau de l'APF* Réunion du Bureau de l'APF*
Vendredi 3 juillet	Réunion du Comité directeur du Réseau des femmes parlementaires de l'APF* Réunion du Réseau des femmes parlementaires de l'APF*
Samedi 4 juillet	Réunions des commissions* : – Affaires parlementaires – Coopération et développement – Education, communication et affaires culturelles – Politique Ouverture du Parlement francophone des jeunes (PFJ) et réunion de ses commissions <i>1^{ère} journée</i>
Dimanche 5 juillet	XXXV^e Session de l'APF <i>1^{ère} journée</i> Suite des travaux des commissions du PFJ <i>2^{ème} journée</i>
Lundi 6 juillet	XXXV^e Session de l'APF <i>2^{ème} journée</i> Conférence de presse à 13h à l'Assemblée Nationale (à confirmer) Séance plénière du PFJ et session conjointe avec l'APF <i>3^{ème} journée</i>

*Ces réunions ne sont pas ouvertes au public ni à la presse.
Les demandes de prise d'image et d'interviews lors de ces réunions devront être adressées à Marjorie Houle.

Contact :

Marjorie Houle | Chargée des communications
Assemblée parlementaire de la Francophonie
Téléphone : 01 40 63 90 75 | Portable : 06 88 87 90 16
presse@apf-fr.org

Réunion du Réseau des femmes parlementaires de l'APF

Paris, le 3 juillet 2009

1. **Les liens entre la santé des femmes et les droits des femmes**
Communication : Professeur Henry Jean Philippe, de la faculté de médecine de Nantes (France), Président de « Gynécologie sans frontières »
 2. **Les droits de l'Enfant : suivi de la Convention internationale des droits de l'Enfant. Les enfants et la guerre**
Rapporteuse : Mme Geneviève Colot (France)
 3. **La traite des personnes**
Rapporteuse : Mme Stéphanie Vallée (Québec)
 4. **La situation des femmes réfugiées**
Rapporteuse : Mme Marie-Rose Nguini-Effa (Cameroun)
 5. **Suivi de la mise en œuvre de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)**
Rapporteuse : Mme Stéphanie Vallée (Québec)
-

Réunion de la Commission des affaires parlementaires de l'APF

Paris, le 4 juillet 2009

1. **Audition de M. Raphaël Bartolt, président de l'Agence nationale française des titres sécurisés**
2. Examen du document « **La réalité démocratique des Parlements : Quels critères d'évaluation ?** »
3. **La liberté de la presse parlementaire en Francophonie**
Rapporteuse : Mme Sylvie Roy (Québec)
4. **La vie des Assemblées dans l'espace francophone : recueil des procédures et des pratiques parlementaires**
Rapporteuse : Mme Michèle André (France)
5. **Défis et enjeux de la globalisation pour l'aire francophone**
Communication : M. Alain Berset (Suisse)
6. Programmes de coopération parlementaire

- **Les missions d'observation des élections**
Rapporteuse : (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles)
- **Les séminaires parlementaires et les stages de formation**
Rapporteuse : (Niger)
- **Le programme Noria**
Rapporteur : M. Pierre De Bané (Canada), Président de la commission
- **Le Parlement francophone des jeunes et les Parlements nationaux des jeunes**
Rapporteuse : Mme Martine Bondo (Gabon)

Réunion de la Commission de la coopération et du développement de l'APF

Paris, le 4 juillet 2009

1. **Normalisation et développement dans la Francophonie**
Intervention : M. Jacques Girard, Président du Réseau Normalisation et Francophonie, Directeur du Bureau de Normalisation du Québec.
2. **Suivi du Sommet de Ouagadougou**
Contribution de la Francophonie à l'adoption de stratégies nationales de développement durable et à la formulation de politiques nationales de gestion des écosystèmes et des ressources naturelles
Rapporteur : M. Louis Plamandon (Canada)
3. **Suivi des négociations commerciales internationales menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)**
Rapporteurs : M. Mahama Sawadogo (Burkina Faso) et (Québec)
4. **L'intelligence économique**
Rapporteur : M. Jean-Pierre Dufau (France)
5. **La crise alimentaire et la cherté de la vie**
Rapporteurs : M. Alioune Souare (Sénégal) et Najib Boulif (Maroc)
6. **La gouvernance économique**
Rapporteurs : M. Amissetou Djobo, (Bénin) et M. André Burri (Jura)

Réunion de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'APF

Paris, le 4 juillet 2009

1. **Éducation en Francophonie : défis et priorités**

Rapporteur : M. Didier Berberat (Suisse)

- audition de M. Soungalo Ouedraogo, Directeur général de la Direction Éducation et Formation (OIF)
- audition de Mme Denise Bergeron, Secrétaire générale de l'Association francophone internationale des Directeurs d'établissements scolaires (AFIDES), Mme Anne-Françoise Deleixhe, Présidente de l'AFIDES et M. Laurent Feuz, Vice-Président de l'AFIDES

2. Audition des représentants de **médecine du sport en Afrique francophone**

Rapporteur : M. Louis Duvernois (France)

- audition de M. François Delmotte, Président de l'Institut francilien de médecine du sport (IFMSI) et Vice-président du comité régional olympique et sportif d'Ile de France (CROSIF)
- audition de M. Michel Rieux, biologiste honoraire des hôpitaux de Paris, conseiller scientifique de l'Agence française de lutte contre le dopage

3. **Le suivi des activités du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA**

Rapporteur : M. Salvador Yameogo (Burkina Faso)

4. **TV5 Monde** – Audition de Mme Michèle Jacobs-Hermès, Directrice de la Francophonie, des relations institutionnelles et de la promotion du français à TV5 Monde

5. **Politiques du manuel scolaire dans l'espace francophone**

Rapporteur : M. Louis Duvernois (France)

6. **Suivi de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles**

Rapporteur : M. Bertrand St-Arnaud (Québec)

7. **L'utilisation de la langue française sur les sites parlementaires**

8. Audition de représentants du Parlement francophone des jeunes sur le thème « **le travail des enfants dans l'espace francophone : obstacle à l'alphabétisation et la scolarisation** »

9. Nouveaux thèmes de travail :

- Francophonie culturelle et Francophonie économique : incompatibilité ou complémentarité
Rapporteuse : Mme Henriette Martinez
- L'éducation relationnelle, affective et sexuelle des jeunes filles et garçons comme instrument de lutte contre le VIH/SIDA
Rapporteuse : Mme Hélène Impérial
- Protection des droits intellectuels en Francophonie
Rapporteur : M. Joël Bourdin
- Pénurie de personnel qualifié et exode des compétences médicales dans la lutte contre le VIH/SIDA
Rapporteur : à déterminer

Réunion de la Commission politique de l'APF

Paris, le 4 juillet 2009

1. **La mise à jour du règlement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie**
Rapporteur : M. Bernard Patry (Canada)
2. **La protection des droits et libertés dans le contexte de la lutte contre le terrorisme**
Rapporteur : M. Henri-François Gautrin (Québec)
3. **Les situations politiques dans l'espace francophone**
Rapporteur : M. Bongnessan Arsène Yé (Burkina Faso)
4. **Les relations avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)**
Président : M. André Schneider (France)
5. **Suivi du Séminaire APF-PNUD du 8 avril 2009 et amendements du document « La réalité démocratique des Parlements : Quels critères d'évaluation ? »**

SAMEDI 4 JUILLET

- 10 h 00** **Cérémonie solennelle** d'ouverture du Parlement francophone des jeunes
Présidée par M. Christophe-André FRASSA, Sénateur
Salle Clemenceau – (Sénat)
- ✓ Allocution de **M. Guy NZOUBA-NDAMA**, Président de l'Assemblée nationale de la République du Gabon, Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie;
- 11 h 15** Photographie officielle
Grand Perron
- 11 h 30** **Réunion des commissions**
Élection de leurs bureaux
- ▶ Commission politique
Thème : Les enfants soldats
Salle de la commission des Affaires sociales (2^e étage – Aile Est)
 - ▶ Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles
Thème : Le travail des enfants
Salle de la commission des Affaires culturelles (2^e étage – Aile Ouest)
 - ▶ Commission de la coopération et du développement
Thème : La crise alimentaire, la crise financière, la vie chère et le pouvoir d'achat : conséquences sur la jeunesse francophone
Salle de la commission des Affaires économiques (2^e étage – Aile Ouest)
 - ▶ Commission des affaires parlementaires
Thème : Les jeunes et les partis politiques
Salle de la commission des Lois (2^e étage – Aile Est)
- 12 h 30** Déjeuner
- 15 h 00** Reprise des travaux des commissions
Audition d'experts sur les thèmes d'étude
- 17 h 30** Suspension des travaux.

DIMANCHE 5 JUILLET

- 10 h 00** Reprise des travaux des commissions
- 12 h 00** Déjeuner
- 13 h 30** Reprise des travaux des commissions
- 17 h 00** Fin des travaux

LUNDI 6 JUILLET

- 9 h 30** Réunion des rapporteurs
Désignation du porte-parole
Salle Lamartine – (Assemblée nationale)
- 11h00** Séance plénière
- 13 h 00** Déjeuner offert par **M. Bernard ACCOYER**, Président de l'Assemblée nationale, Président de la section française de l'APF.
Hôtel de Lassay
- 17 h 30** **Session conjointe APF/PFJ**
Hémicycle de l'Assemblée nationale
- 18 h 30** Fin des travaux
- 20 h 00** Soirée de clôture

Assemblée plénière

Paris, 5-6 juillet 2009

1. Débat général : Crise financière, lutte contre la pauvreté et développement

Le premier thème de la Session de Paris, « Crise financière, lutte contre la pauvreté et développement » s'inscrit dans un contexte de crise financière mondiale inédit depuis la grande dépression des années 1930. La crise, qui a initialement affecté les pays développés, a eu des impacts inéluctables sur le monde en voie de développement. Dans ce contexte, les membres de l'APF chercheront à cerner les répercussions de cette crise sur la lutte mondiale contre la pauvreté et l'aide au développement. De même, cette crise n'est pas sans conséquence sur le plan politique. Ainsi, les membres de l'APF débattront des risques que fait peser la crise économique sur la stabilité politique des pays en développement, et tout particulièrement en Afrique.

Ce sujet a d'ores et déjà été abordé par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie lors de sa XXXIV^e Session qui s'est tenue en juillet 2008 à Québec. Les parlementaires avaient alors débattu des enjeux de la crise alimentaire et de la cherté de la vie. Il avait notamment été convenu d'inviter la Francophonie à inscrire ce sujet à l'ordre du jour de ses prochaines réunions et d'en débattre lors du sommet de la Francophonie, ce qui a été le cas.

Le XII^e Sommet de la Francophonie, qui s'est déroulé en octobre 2008 à Québec, a été le premier forum Nord/Sud à se réunir dans la foulée de la crise financière. Ainsi, la déclaration finale du Sommet, répondant aux inquiétudes de nombreux pays du Sud, a accordé une large place à cette crise, en affirmant la participation active des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie au renforcement et à la réforme du système financier international, et en soutenant la tenue d'un sommet international à ce sujet.

Par ailleurs, du 28 au 30 avril dernier, la commission de coopération et de développement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie s'est réunie à Cotonou (Bénin). Elle s'est intéressée essentiellement au suivi des négociations internationales menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et à l'avenir du cycle de Doha, aux stratégies nationales de développement durable et à la gouvernance économique au regard de la crise économique et financière mondiale. Enfin, les 21 et 22 mai derniers, c'est la XVII^e Assemblée régionale Afrique de l'APF qui s'est elle aussi penchée sur la question de la lutte contre la pauvreté et du développement.

2. Point d'actualité : Langue française, langues du monde : vecteurs privilégiés de la diversité culturelle

Débat animé par Claude Hagège, linguiste et professeur au Collège de France

Les parlementaires présents à la Session de Paris s'intéresseront en un second temps à la promotion de la diversité culturelle et de la langue française. Ce sujet s'inscrit dans le prolongement de la déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001), la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) et la déclaration finale du XII^e Sommet de la Francophonie de Québec. Cette dernière avait ainsi souligné à la fois la nécessité d'accorder à la langue française les conditions de sa pleine reconnaissance sur le plan international comme dans chacun des États, tout en assurant la promotion de la diversité culturelle et la défense du multilinguisme.

Assemblée plénière

Paris, 5-6 juillet 2009

Dimanche 5 juillet 2009

- de 9h00 à 10h00

SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE DE LA XXXV^E SESSION

- Ouverture de la séance par M Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale française, Président de droit de la section française de l'APF
- Allocution de M Alain Joyandet, Secrétaire d'Etat chargé de la coopération et de la Francophonie (France)
- Allocution de M. Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie
- Allocution de M. Guy Nzouba-Ndama, Président de l'APF

A l'issue de la cérémonie d'ouverture, photo officielle dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale

- de 10h30 à 13h00

- Adoption de l'ordre du jour
- Attribution du statut de membre associé (Arménie)
- Audition de M. Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, suivie d'une période de questions orales

Dimanche 5 juillet 2009 (suite)

- à 15h00

- Intervention du nouveau membre associé
- Débat général : « Crise financière, lutte contre la pauvreté et développement ».

Interventions des parlementaires

- Présentation et examen du rapport d'activité de M. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire
- Présentation et examen du rapport financier de M. Jos Scheuer, trésorier, et approbation des comptes de l'exercice 2008
- Compte rendu d'activité des chargés de mission régionaux
- Communication du Réseau des femmes parlementaires de l'APF

Lundi 6 juillet 2009

- de 9h00 à 12h15

- Point d'actualité sur la situation de la langue française
Intervention de M. Claude Hagège, linguiste, professeur au Collège de France
Interventions des parlementaires
- Suite de l'ordre du jour
- Présentation des rapports des commissions, discussion et vote des projets de résolutions et de recommandations (commission politique, commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles, commission des affaires parlementaires, commission de la coopération et du développement)
- Ratification d'un accord avec l'Association des secrétaires généraux de Parlements francophones

- A partir de 14h30

- Suite de l'ordre du jour
- Questions diverses
- Elections des instances de l'APF
- Allocution du nouveau Président de l'APF
- Date et lieu de la prochaine Session ordinaire
- Clôture des travaux de la XXXV^e Session
- à l'issue des travaux de la XXXV^e Session : Séance conjointe avec le Parlement francophone des jeunes

E. Activités de l'APF ouvertes aux médias

Activité	Quand	Où
<p>La XXXV^e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie L'ouverture se fera en présence du président de l'Assemblée nationale française, M Bernard Accoyer, du Secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, de M Alain Joyandet, Secrétaire d'Etat chargé de la coopération et de la Francophonie (France) et de M. Guy Nzouba-Ndama, Président de l'APF. Lors de son audition en fin de matinée, M. Abdou Diouf répondra aux questions des parlementaires. L'après-midi, fera place au débat général sur le thème de la « crise financière, lutte contre la pauvreté et développement ». Le lendemain, il y aura un point d'actualité sur la situation de la langue française sur lequel M. Claude Hagège, linguiste, professeur au Collège de France fera une intervention. A l'issue des travaux de la XXXV^e Session : Séance conjointe avec le Parlement francophone des jeunes.</p>	<p>Du dimanche 5 au lundi 6 juillet</p> <p>Le 5 juillet 9 h : ouverture 10 h 30 : audition de M. Abdou Diouf 15 h à 17 h : travaux en plénière (débat général sur le thème de la « Crise financière, lutte contre la pauvreté et développement »)</p> <p>Le 6 juillet 9 h à 12 h : travaux en plénière (point d'actualité sur la situation de la langue française avec M. Claude Hagège) 14 h 30 : travaux en plénière 17 h 30 : clôture des travaux (Séance conjointe avec le Parlement francophone des jeunes)</p>	<p>Hémicycle, Assemblée nationale</p>
<p>Conférence de presse Les parlementaires de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie répondront aux médias. (M. Guy Nzouba-Ndama, Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et Président de l'Assemblée nationale du Gabon, M. Yvon Vallières, Premier vice-président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et Président de l'Assemblée nationale du Québec, et M. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie)</p>	<p>Lundi 6 juillet, 13h (environ)</p>	<p>Lieu à confirmer</p>
<p>Le Parlement francophone des jeunes L'ouverture se fera en présence de M. Christophe-André Frassa, sénateur (France), du Secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, de M. Guy Nzouba-Ndama, Président de l'APF et de M. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire de l'APF (à confirmer). A l'issue des travaux de la XXXV^e Session : Séance conjointe avec le Parlement francophone des jeunes.</p>	<p>Du samedi 4 au lundi 6 juillet</p> <p>Le 4 juillet 10 h : ouverture 11 h 30 : réunion des commissions 15 h à 17 h : réunion des commissions</p> <p>Le 5 juillet 10 h : réunion des commissions 13 h 30 à 17 h : réunion des commissions</p> <p>Le 6 juillet 9 h à 12 h : travaux en plénière 17h30 : A l'issue des travaux de la XXXV^e Session de l'APF : Séance conjointe avec le Parlement francophone des jeunes</p>	<p>Salle Clémenceau, Sénat</p> <p>Hémicycle, Assemblée nationale</p>

IMPORTANT :

Pour toutes demandes d'accréditations, veuillez remplir le formulaire d'inscriptions disponible sur le site internet de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie <http://apf.francophonie.org>

Les représentants des médias devront toujours avoir en leur possession leur accréditation.

Les demandes de prise d'image et d'interviews lors des réunions à huis-clos devront être adressées à Marjorie Houle.

Contact :

Marjorie Houle | Chargée des communications
Assemblée parlementaire de la Francophonie
Téléphone : 01 40 63 90 75 | Portable : 06 88 87 90 16
presse@apf-fr.org

ANNEXE 1

Renseignements pratiques

La section française de l'APF accueillera la XXXV^e Session du 4 au 6 juillet 2009.

Les travaux de la XXXV^{ème} Session se dérouleront à Paris, dans l'Hémicycle de l'Assemblée nationale.

Les travaux de la V^{ème} édition du Parlement francophone des jeunes se dérouleront dans la Salle Clémenceau du Sénat.

Personnes à contacter :

APF (Secrétariat général)

235, Bd Saint-Germain

75007 – Paris

Téléphone : 33.1.40.63.91.60

Télécopie : 33.1.40.63.91.78

– **Mlle Marjorie Houle**, Chargée de communications

Téléphone : 33.1.40.63.91.75

Téléphone portable : 33.6.88.87.90.16

mhoule@apf-fr.org

presse@apf-fr.org

– **Section française** (Mlle Marion Chaval, Service presse de l'Assemblée Nationale)

Téléphone : 33.1.40.63.91.90

mchaval@assemblee-nationale.fr

ANNEXE 2

COMPOSITION DE L'APF

LISTE DES PARLEMENTS MEMBRES

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est composée de représentants de 77 Parlements ou organisations interparlementaires.

• 48 sections membres :

. BENIN	. GUINEE ²	. NOUVEAU-BRUNSWICK
. BURKINA FASO	. GUINEE BISSAU	. NOUVELLE-ECOSSE
. BURUNDI	. GUINEE EQUATORIALE	. ONTARIO
. CAMBODGE	. HAITI	. QUEBEC
. CAMEROUN	. JERSEY	. REPUBLIQUE
. CANADA	. JURA	DEMOCRATIQUE DU CONGO
. CAP VERT	. LAOS	. RWANDA
. CENTRAFRIQUE	. LIBAN	. SENEGAL
. BELGIQUE/COMMUNAUTE	. LUXEMBOURG	. SEYCHELLES
FRANÇAISE/WALLONIE-	. MADAGASCAR ²	. SUISSE
BRUXELLES	. MALI	. SYRIE
. COMORES	. MANITOBA	. TCHAD
. CONGO	. MAROC	. TOGO
. COTE D'IVOIRE ¹	. MAURICE	. TUNISIE
. EGYPTE	. MAURITANIE ²	. VAL D'AOSTE
. FRANCE	. MONACO	. VANUATU
. GABON	. NIGER	. VIETNAM

• 16 sections associées

. ALBANIE	. HONGRIE	. SASKATCHEWAN
. ALBERTA	. ILE-DU-PRINCE-	. VALAIS
. ANDORRE	EDOUARD	. VAUD
. BULGARIE	. LITUANIE	
. COLOMBIE	. MACEDOINE	
BRITANNIQUE	. MOLDAVIE	
. GENEVE	. POLOGNE	
	. ROUMANIE	

• 13 observateurs

. ARMENIE	. MAINE	. PARLEMENT BENELUX
. CATALOGNE	. REPUBLIQUE TCHEQUE	. COMMISSION
. CROATIE	. SERBIE	INTERPARLEMENTAIRE
. GEORGIE	. COMITE PARLEMENTAIRE	DE LA CEMAC
. LETTONIE	DE L'UEMOA	
. LOUISIANE	. PARLEMENT PANAFRICAIN	

¹ Section d'un parlement non reconnu internationalement

² Section suspendue

Récapitulatif du statut des sections de l'APF

Sections	Début de la suspension	Levée de la suspension	Levée de la mise sous observation
Comores	Juillet 1999	Juillet 2004	Juillet 2006
Congo-Brazaville	Juillet 1998	Juillet 2003	Juillet 2005
Côte d'Ivoire	Juillet 1998	Juillet 2001	<i>Non applicable</i>
Côte d'Ivoire (a) (2)	Janvier 2006		
Guinée	Janvier 2009		
Guinée Bissau	Janvier 2004	Juillet 2004	Juillet 2006
Haïti	Janvier 2004	Juillet 2006	<i>(Juillet 2009)</i>
Madagascar	Mars 2009		
Mauritanie	Août 2005	Juillet 2007	<i>Non applicable</i>
Mauritanie (2)	Janvier 2009		
RCA	Juillet 2003	Juillet 2005	Juillet 2007
RDC	Juillet 1998	Juillet 2007	<i>(Juillet 2009)</i>
Rwanda	Juillet 1998	Juillet 2004	Juillet 2006

(a) Section d'un Parlement non reconnu internationalement

COMPOSITION DU BUREAU

Président	M. Guy NZOUBA-NDAMA	Président de l'Assemblée nationale - Gabon
Premier Vice-président	M. Yvon Vallières	Président de l'Assemblée nationale - Québec
Vice-présidents	N.	Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles
	M. Roch Marc Christian KABORE	Président de l'Assemblée nationale - Burkina Faso
	M. Hilarion ETONG	1^{er} Vice-président de l'Assemblée nationale – Cameroun
	Mme Andrée CHAMPAGNE	Sénatrice – Canada
	Mme Henriette MARTINEZ	Députée – France
	M. Xuan Ngo QUANG	Vice-président de la commission des affaires étrangères – Vietnam
Trésorier	N.	Luxembourg
Membres	M. Mathurin Coffi NAGO	Président de l'Assemblée nationale – Bénin
	N.	
	M. Mustapha MANSOURI	Président de la Chambre des représentants – Maroc
	M. Abdel Ahad GAMALELDINE	Député – Egypte
	M. Alain SCHWEINGRUBER	Député – Jura
	M. Jean-Marc LALONDE	Député – Ontario
	M. Claude RUEY	Conseiller national – Suisse
	M. Nassour GUELENGDOUKSIA	Président de l'Assemblée nationale - Tchad
	M. Foued MEBAZAA	Président de la Chambre des députés - Tunisie

Secrétaire général Parlementaire	M. Jacques LEGENDRE	Sénateur - France
Présidents de commissions	M. André SCHNEIDER	Député - France Président de la commission politique
	M. Didier BERBERAT	Député, Suisse Président de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles
	M. Pierre De BANÉ	Sénateur - Canada Président de la commission des affaires parlementaires
	M. Mahama SAWADOGO	Député - Burkina-Faso Président de la commission de la coopération et du développement
Chargés de mission	Mme Martine BONDO	Sénatrice - Gabon Chargée de mission Afrique
	M. Michel SAMSON	Député - Nouvelle-Ecosse Chargé de mission Amérique
	M. Koukeo AKHAMOUNTRY	Député – Laos Chargé de mission Asie-Pacifique
	N.	Belgique/Communauté française/Wallonie- Bruxelles Chargé de mission Europe
Présidente du réseau des femmes parlementaires	Mme Rose-Marie LOSIER-COOL	Sénatrice – Canada

ANNEXE 3

PRINCIPALES DATES DE L'APF

- **1967** : création à Luxembourg de *l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF)*, association constituée sur la base du volontariat individuel pour encourager et développer les liens de solidarité et de coopération entre parlementaires francophones ;
- **1989** : l'AIPLF devient à Paris *l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française*, affirmant sa vocation à être l'organisation interparlementaire des pays de la Francophonie telle que l'avait reconnu le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de Dakar en mai 1989 ; elle crée ses quatre commissions permanentes ;
- **1993** : l'AIPLF est reconnue officiellement comme l'Assemblée consultative de la Francophonie lors du Sommet de Maurice en octobre 1993 ;
- **1998** : l'AIPLF devient *l'APF (Assemblée parlementaire de la Francophonie)* pour se mettre en conformité avec la Charte d'Hanoï ;
- **2000** : création du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida ;
- **2001** : première session du Parlement francophone des jeunes ;
- **2002** : création du Réseau des femmes parlementaires.

ANNEXE 4

BIOGRAPHIE DE CLAUDE HAGEGE

Point d'actualité : Langue française, langues du monde, vecteurs de la diversité culturelle

Claude Hagège



Linguiste français né en Tunisie en 1936, Claude Hagège est actuellement titulaire de la chaire de théorie linguistique au Collège de France. Normalien, agrégé de lettres, directeur d'études à l'école des Hautes études pratiques, polyglotte et chercheur de terrain sur les cinq continents, c'est d'abord pour ses travaux de linguiste qu'il s'est fait connaître et récompenser. Il obtient ainsi le prix Volney décerné par l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres en 1981, ou encore la médaille d'or du CNRS en 1995.

Mais Claude Hagège est aussi et surtout un ardent défenseur de la Francophonie et du multilinguisme. Déjà dans *L'homme de paroles*, son premier succès populaire paru en 1985, il plaide en faveur de la prise en compte par la linguistique des langues en péril. Avec *Le français, histoire d'un combat* (1996) et surtout *Combat pour le français. Au nom de la diversité des langues et des cultures* (2006) la défense du français est présentée non pas comme une forme de repli identitaire mais au contraire comme un enjeu de civilisation qui embrasse la cause de la diversité culturelle et la protection du multilinguisme.

Remettant en cause le rôle dominant de l'anglais, secondé par une politique concertée, il appelle à l'enseignement du multilinguisme à l'échelle européenne, à la protection des langues régionales et à l'ouverture d'une nouvelle ère pour la Francophonie afin de « servir la langue française et les idéaux qu'elle exprime »¹.

¹ *Le Monde*, 8 novembre 2008, « Que s'ouvre enfin l'ère de la deuxième Francophonie ! »